

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 18 juin 2025 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, François Léveillé, directeur de cabinet, Mélisa Ferreira, attachée politique et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Cynthia Lauzon, cheffe de section, Communications.

CE-2025-491 SOUSSION 2025 SP 205 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RECHERCHE DE RACCORDEMENTS INVERSÉS - LOT 5 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Can-Explore inc., 875, boulevard Charest Ouest, suite 290, Québec, Québec, G1N 2C9, pour les services d'ingénieurs-conseils spécialisés dans la recherche de raccordements inversés dans le but d'identifier les bâtiments susceptibles d'avoir des raccordements inversés en investiguant des bassins versants du réseau d'égout pluvial, pour un montant total approximatif de 446 217,98 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mai 2025, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-492 SOUSSION 2024 SP 286 - PROGRAMME CORRECTEUR DES SURVERSES, PHASE 1 - SECTEURS DE BUCKINGHAM, DE GATINEAU ET DE HULL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL-WRIGHT, DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND, DE POINTE-GATINEAU, DE BELLEVUE, DU LAC-BEAUCHAMP ET DE BUCKINGHAM - STEVE MORAN, MARC BUREAU, MIKE DUGGAN, ALICIA LACASSE-BRUNET, DENIS GIROUARD ET EDMOND LECLERC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nordmec Construction inc., 3-390, rue Siméon, Mont-Tremblant, Québec, J8E 2R2, pour des travaux d'interventions ponctuelles (modifications mineures, ajout ou remplacement d'équipements) à l'intérieur de surverses existantes situées dans diverses locations du territoire de la ville, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 469 364,74 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 mai 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-493

IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - RUES DES SCOUTS ET DES LOUVETEAUX - DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMIJOKAN - ANIK DES MARAIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues des Scouts et des Louveteaux, dossier RS-25-075, comme illustré au plan numéro CRO-25-126 du 26 mars 2025.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-126 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-494

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD MONTCLAIR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le boulevard Montclair, dossier RS-25-071, comme illustré au plan numéro CRO-25-109 du 25 mars 2025, le tout afin de :

Planter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Montclair	Sud	À partir du boulevard St-Joseph, sur une distance de 42 m vers l'est	En tout temps
Montclair	Sud	À partir de la rue Ducharme, sur une distance de 25 m vers l'ouest	En tout temps
Montclair	Sud	À partir d'un point situé à 25 m à l'ouest de la rue Ducharme, sur une distance de 35 m vers l'ouest	En tout temps, excepté les autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-109 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-495

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE VAUDREUIL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Vaudreuil, dossier RS-25-088, comme illustré au plan numéro CRO-25-120 du 24 mars 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Vaudreuil	Sud	À partir d’un point situé à 20 m à l’ouest de la rue Eddy, sur une distance de 15 m vers l’ouest	7 h et 17 h du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-120 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-496

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE THOMAS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Thomas, dossier RS-25-118, comme illustré au plan numéro CRO-25-229 du 20 mai 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Thomas	Sud	Entre les rues Dalhousie et Parker	En tout temps

La présente résolution remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-229 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-497

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE - 23 ET 24 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE les festivités de la Fête nationale auront lieu sur et à proximité de la zone piétonne de la rue Laval les 23 et 24 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la circulation automobile est nécessaire afin d’assurer la sécurité des participants et d’assurer la fluidité des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2025-42 du 21 janvier 2025 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile sur certaines rues dans le cadre des fêtes nationales du 23 et 24 juin 2025.

Le tout selon le plan CRO-23-176 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d’urgence en tout temps durant l’événement;

L’organisme s’engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l’événement, un certificat d’assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s’engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l’événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d’assurance responsabilité civile.

Le Service des travaux publics (Division de la voirie) est autorisé à procéder à l’installation de la signalisation réglementaire requise, le tout tel qu’indiqué au plan de signalisation produit par Service e la mobilité.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-498

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL L’OUTAOUAIS EN FÊTE - 20 AU 24 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc des Cèdres dans le cadre du Festival de l’Outaouais en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de stationnement est nécessaire afin d’assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de certaines rues et avenues dans le secteur du parc des Cèdres est inférieure à la moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2025-42 du 21 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme a ajouté la journée du 20 juin à sa programmation suite à l’adoption de la résolution citée plus haut, celui-ci sera facturé pour les frais relatifs à la gestion de la circulation pour cette journée;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation de stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre du Festival de l’Outaouais en fête pour la période du 20 au 24 juin 2025, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- Rue du Couvent, entre les rues Dalhousie et Tiberius;
- Rue Prince-de-Galles;
- Rue Patrimoine, entre les rues Prince-de-Galles et Oscar-Guertin.

Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :

- Rue Metcalfe, entre les rues Harvey et Metcalfe plus entre Helenore et son extrémité nord, côté pair / Est;
- Rue John, entre la rue Cathcart et son extrémité nord, côté pair / Est;
- Rue Harvey, entre les rues Front et Metcalfe, côté pair / Sud;
- Rue Cathcart, entre les rues Front et John, côté impair / Nord;
- Rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection Ouest), côté impair / Sud;
- Rue Douglas, entre les rues John et Raoul-Roy, côté pair / Sud;
- Rue Xavier, entre les rues Beaulac et Arthur-Croteau, côté pair / Ouest;
- Rue Arthur-Croteau, entre les rues Raoul-Roy et Xavier, côté pair / Sud;
- Rue Beaulac, entre les rues Xavier et Lattion, côté impair / Nord;
- Rue Front, entre la rue Principale et le chemin Eardley, côté pair / Est;
- Rue Derwin, entre les rues Front et Raoul-Roy, côté pair / Sud;
- Rue Brook, entre les rues Front et Metcalfe, côté pair / Sud;
- Rue Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy, côté impair / Nord;
- Rue Symmes, entre les rues Front et Dalhousie, côté impair / Nord.

Stationnement permis en tout temps sur la rue suivante :

- Rue Raoul-Roy, entre la rue Brook et l’usine de filtration, côté impair / Ouest;

Le tout selon le plan numéro M-2025-035-001 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d’urgence en tout temps durant l’événement;

L’organisme s’engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l’événement, un certificat d’assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s’engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l’événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d’assurance responsabilité civile.

Le Service des travaux publics (Division de la voirie) est autorisé à procéder à l’installation de la signalisation réglementaire requise, le tout tel qu’indiqué aux plans de signalisation produits par le Service de la mobilité.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-499

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MON CHEZ NOUS INC. - 275, RUE DE MALARTIC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET

CONSIDÉRANT QUE l’organisme Mon Chez Nous inc. a obtenu, le 14 décembre 2005, une reconnaissance aux fins de l’exemption des taxes pour l’immeuble situé au 275, rue de Malartic. Exemption reconduite le 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme Mon Chez Nous inc. a demandé la reconduction de l’exemption des taxes foncières pour l’immeuble situé au 275, rue de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec (CMQ) peut confirmer la reconnaissance de l’exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s’en remettre à la décision de la CMQ à l’effet de confirmer la reconnaissance de l’exemption de taxes foncières accordée à l’organisme Mon Chez Nous inc. pour l’immeuble situé au 275, rue de Malartic.

De plus, ce comité désire informer la CMQ qu’advenant la tenue d’une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2025-500

**PÉRIODE OPTIONNELLE ET AUTORISATION D’UN MONTANT
SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2019 SP 398A-1 - FAUTEUILS
ERGONOMIQUES ET DIVERS - FAUTEUILS DE COLLECTION HAUT DE
GAMME POUR ENDROITS PUBLICS - SERVICE DE L’APPROVISIONNEMENT
RESPONSABLE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité a octroyé, par sa résolution numéro CE-2020-379 du 17 juillet 2020, pour un montant total approximatif de 121 708,00 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT QUE ce comité a accepté un montant supplémentaire, par sa résolution numéro CE-2024-350 du 22 mai 2024, pour un montant total approximatif de 100 000,00 \$ incluant les taxes. Considérant qu’un projet spécial a été imputé dans cet appel d’offres, ce qui a également fait dépasser le budget du contrat et qu’il est difficile de prévoir la demande réelle d’achat de fauteuils et de chaises requise par les divers services pour l’ensemble de la Ville, le cumulatif des dépenses s’établit à 253 262,29 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du contrat actuel des périodes de renouvellement sont prévues, le Service de l’approvisionnement responsable et le Service des biens immobiliers désirent se prévaloir de l’option de renouvellement prévu au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l’approvisionnement responsable et du Service des biens immobiliers, à se prévaloir de la première période optionnelle de renouvellement prévue au contrat, pour un montant de 24 341,60 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres Fauteuils ergonomiques et divers, pour la section A et la soumission déposée le 17 mars 2020.

De plus, ce comité autorise le trésorier à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-501

SOUSSION 2025 AI 217 - ACHAT DE PIÈCES TROJAN - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service de l’approvisionnement responsable a publié le 7 mai 2025 au système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec un avis d’intention d’accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l’article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « Brault Maxtech » était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l’obligation de vérifier qu’un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et qu’il n’existait pas de solution de rechange pouvant garantir la fourniture de pièces pour pompe Trojan, conformément aux besoins précis des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet avis d’intention, aucun fournisseur ne s’est manifesté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Brault Maxtech inc, 525, avenue Notre-Dame, 2^e étage, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K6, pour l’achat de pièces pour le système de traitement des eaux Trojan pour un montant approximatif de 323 628,62 \$ incluant les taxes.

Le contrat sera valide jusqu’au 31 décembre 2025 à partir de la date d’adjudication.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT TAXES INCLUSES	DESCRIPTION
18132	323 628,62 \$	Poste d’inventaire – Magasin-usine

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-502

SOUSSION 2025 AI 266 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLECTIONS 2025 - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE le Service de l’approvisionnement responsable a publié le 8 mai 2025 au système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec un avis d’intention d’accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l’article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « Innovision+ inc. » était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l’obligation de vérifier qu’un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et qu’il n’existait pas de solution de rechange pouvant garantir la prestation de services professionnels visant les élections 2025, conformément aux besoins précis de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet avis d’intention, aucun fournisseur ne s’est manifesté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Innovision+ inc., 1963, rue Frank-Carrel, suite 200, Québec, Québec, G1N 2E6, pour la prestation de services professionnels visant les élections municipales 2025, pour un montant total approximatif de 423 724,55 \$ incluant les taxes.

Le contrat sera valide à partir de la date d’adjudication jusqu’à la mise à terme du processus électoral, conformément à la loi.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62170	GRF - Service du greffe	0254	10433.01	GRF AUTR - Élection	423 724,55 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-503

PIÉTONNISATION TEMPORAIRE DE LA RUE EDDY POUR LA TENUE DE L'ÉDITION FAMILIALE DU FESTIVAL DE LA RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE l’aménagement d’espaces éphémères est une des actions découlant du plan de relance du cœur du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la rue Eddy a été ciblée pour des projets de piétonnisation et d’aménagements temporaires en 2025 en raison de son potentiel de dynamisation et de mobilisation de la communauté, dans la poursuite des interventions des années précédentes;

CONSIDÉRANT QUE la rue Eddy soit piétonnisée le 5 juillet 2025 permettant la mise en place de l’édition familiale du festival de la rue :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation de stationnement et de la circulation pour permettre le projet de fermeture temporaire de la rue Eddy, entre les rues Wright et Papineau, le 5 juillet 2025 entre 7 h et 19 h dans le cadre de l’édition familiale du festival de la rue Eddy.

Adoptée

CE-2025-504

SOUMISSION 2025 SP 136 - SERVICES PROFESSIONNELS EN DESIGN, CONCEPTION PÉDAGOGIQUE ET DIFFUSION DE SOLUTIONS D'APPRENTISSAGE INNOVANTES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU LEADERSHIP - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Actualisation IDH inc., 660, rue Charron, Montréal, Québec, H3K 2P8, pour les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions d’apprentissage innovantes pour le développement du leadership, pour un montant approximatif de 1 002 927 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 24 avril 2025, et ce, comme étant la soumission reçue ayant obtenu le pointage final le plus élevé, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d’évaluation autorisée.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l’indice des prix à la consommation (IPC).

Le contrat débutera à compter de la date d’adjudication et sera d’une durée de quatre années avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d’une année, pour un total d’environ 1 253 658,66 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants correspondants aux budgets 2026 à 2029.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire			Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	CDR	Sous-projet		
62170	0218	10265.07	SRH DO – Programme de leadership	1 002 927 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2025.

Adoptée

CE-2025-505

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DU VIEUX-GATINEAU AGAP POUR LE PROJET PLACETTE MAIN 2025 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite soutenir la vitalité et la dynamisation des artères commerciales de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville soutient les associations commerciales par une contribution financière visant notamment à dynamiser les artères commerciales par des projets d’aménagement et d’animation de l’espace public;

CONSIDÉRANT QUE l’Association des gens d’affaires et professionnels du Vieux-Gatineau (AGAP) souhaite aménager pour une deuxième année consécutive la « placette Main », un projet de place publique temporaire sur une portion de la rue Duquette Est, à l’intersection de la rue Main;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l’objet de consultation de la communauté à proximité des aménagements et que l’association a apporté des améliorations au concept d’aménagement et signalisation routière pour l’édition de 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l’objet de validations des services municipaux concernés et que ces derniers recommandent le plan d’aménagement de fermeture de rue et signalisation routière sur le domaine public;

CONSIDÉRANT QUE le projet se réalisera à l’entière responsabilité de l’AGAP et que l’association s’engage à respecter les termes de l’entente;

CONSIDÉRANT QUE le montage et le démontage de la « placette Main » se feront respectivement du 23 au 29 juin et du 25 au 29 août, et que la programmation estivale se tiendra entre ces deux périodes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la fermeture d’une partie de la rue Duquette, du 23 juin 2025 au 29 août 2025, conformément à l’entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l’AGAP;
- l’AGAP à utiliser le domaine public pour le projet « placette Main », et ce, conformément aux conditions stipulées à l’entente entre la Ville de Gatineau et l’AGAP pour le projet « placette Main » 2025;

- la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l’assistante-greffière à signer l’entente et tous les documents relatifs à la présente.

Adoptée

CE-2025-506

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - 2024 SP 396 - ENTENTE DE SERVICE ENTRE RÉHABEX ET LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le plan d’action municipale en itinérance 2021-2023 (CM-2020-598);

CONSIDÉRANT QU’il y a eu une augmentation de 268 % du nombre de personnes itinérantes en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé au trésorier à puiser aux imprévus la somme de 616 495 \$ pour la réactualisation des besoins en itinérance (CM-2023-1033);

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire d’assurer la gestion des toilettes chimiques, la gestion d’un entrepôt pour les biens des campeurs ainsi que d’assurer la sécurité des personnes en situation d’itinérance sur le site Guertin ou plusieurs chantiers de construction sont prévus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 67 500 \$ à RÉHABEX, situé au 59, rue Marengère Gatineau, Québec, J8T 3T7, pour les services de soutien à l’itinérance, ce qui portera le montant total du contrat à 346 415 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Année	Compte	CDR	Sous-projet		
2025	63140		10186.06	Service de sécurité sur le site Guertin	67 500 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2025.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif